

## MODIFICATION DE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

Le dossier est constitué :

**De deux imprimés M2** : complétés et signés **en original** par le représentant légal ou son mandataire.

**Des pièces justificatives suivantes :**

- ✓ 1 exemplaire original du Procès-Verbal de l'assemblée générale extraordinaire ou 1 copie certifiée conforme et signée en original par le représentant légal.
- ✓ 1 exemplaire de l'intégralité des statuts mis à jour et certifiés conformes par le représentant légal (**signature en original**).
- ✓ Formalité effectuée par un mandataire : pouvoir signé en original des deux parties.

**Coût de la Formalité :**

Frais Greffe : 79.38 € par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Romans.

Frais CFE : 70,00 € par chèque libellé à l'ordre de CFE – CCID.  
Pour un règlement en espèces, merci de prévoir l'appoint.

**Information**

- Merci d'effectuer au préalable les photocopies des documents demandés pour le dépôt du dossier.